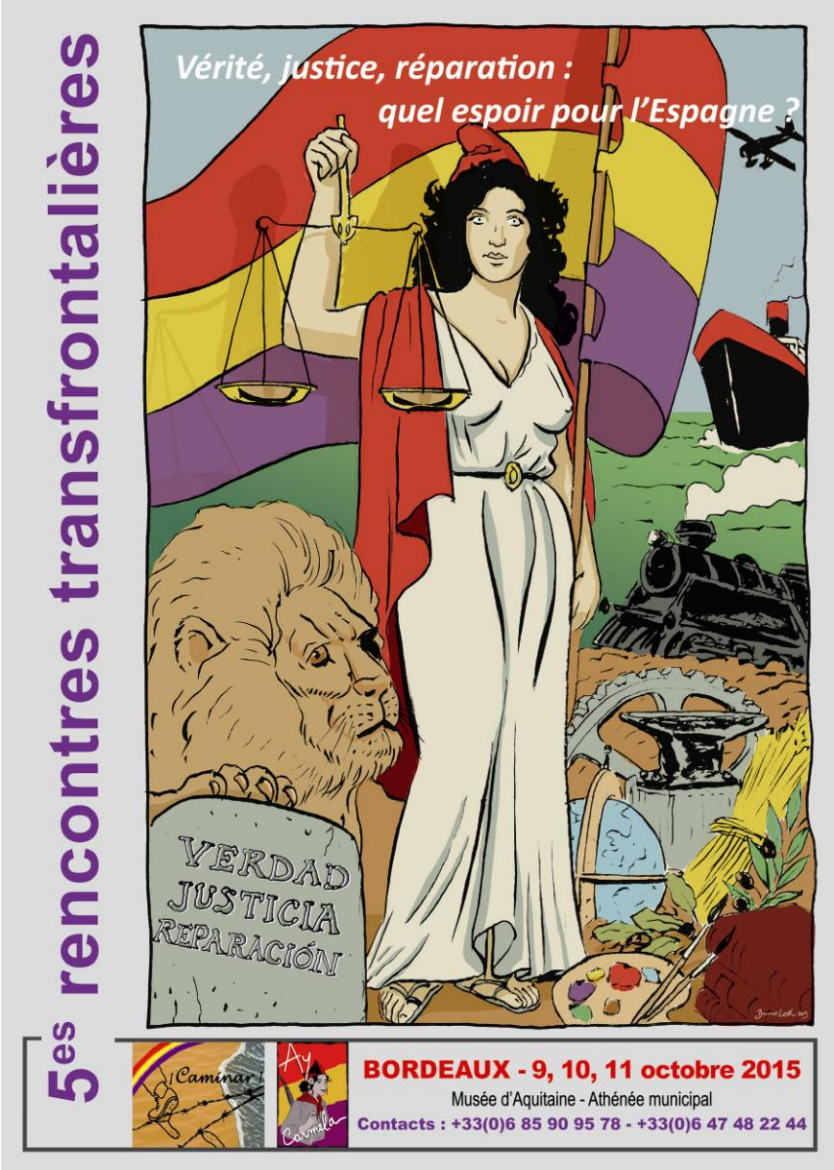

Chers amis, vous trouverez ci-dessous un compte-rendu des cinquièmes rencontres transfrontalières entre associations mémorielles françaises et espagnoles qui se sont tenues à Bordeaux les 9, 10 et 11 octobre 2015.

Après la description de la cérémonie d'ouverture, vous pourrez lire les résumés des conférences des intervenants qui se sont succédé le vendredi après-midi et tout le samedi, mais aussi l'intégralité du manifeste adopté par l'ensemble des associations présentes.

Nous n'oublions pas de signaler l'incontestable succès de la soirée concert du samedi soir à la Maison Cantonale de Bordeaux Bastide avec la prestation du Trio Serge Utgé-Royo.

Nous rendons compte également de la cérémonie à la base sous-marine de Bordeaux-Bacalan qui a clôturé ces rencontres le dimanche matin.

Sommaire :

3 : Cérémonie d'ouverture au Musée d'Aquitaine

6 : Résumé de la communication de Délou Bouvier

7 : Résumé de la communication de Gutmaro Gómez Bravo

8 : Résumé de la communication de Josu Chueca

9 : Réception à la Mairie de Bordeaux

10 : Résumé de la communication de Gregorio Díaz Dionis

11 : Résumé de la communication de Emilio Manrique

12 : Résumé de la communication de Bruno Groppo

13 : Résumé de la communication de Jean Ortiz

14 : Résumé de la communication de Joseba Ezeolaza et Jokin de Carlos Mina

15 : Résumé de la communication de Dominique Guibert

16 : Concert du Trio Serge Utgé-Royo à la Maison Cantonale de Bordeaux-Bastide

17 : Instantanés des échanges inter-associatifs du dimanche matin

19 : Cérémonie à la base sous-marine de Bordeaux-Bacalan

21 : Historique de la base sous-marine

22 : Le Mémorial de la base

24 : « Manifeste pour la défense de la mémoire historique républicaine espagnole »

CEREMONIE D'OUVERTURE
DES RENCONTRES TRANSFRONTALIERES
BORDEAUX 2015

Au son « del hymno de Riego », Le Président de l'association Ay Carmela, José Garcia, a ouvert les Cinquièmes Rencontres Transfrontalières de Bordeaux intitulées : « Vérité, justice, réparation : quel espoir pour l'Espagne ? », qui se sont tenues au Musée d'Aquitaine et à l'Athénée municipal de Bordeaux, les 9, 10 et 11 octobre 2015.

Mme Michelle Delaunay, députée de la Gironde
aux côtés de José García, Président d'Ay Carmela

Il a adressé de chaleureux remerciements à tous ceux qui ont permis, à des titres divers, la réalisation de ces rencontres :

- Les représentants des institutions : mairie de Bordeaux, Conseil Départemental de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine, Directeur du Musée d'Aquitaine, Bordeaux Métropole ;

- Mme Michelle Delaunay, députée de la 2e Circonscription de la Gironde ;

- Danielle Rosin, Vice-Présidente de la Ligue des Droits de l'Homme de la Gironde et Manuel Dias, Président du RAHMI *(Réseau Aquitain pour l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration);*

- Les responsables et membres des associations mémorielles d'Espagne et de France ;

- Les membres des associations affiliées à « iCaminar! » : ASEREF, IRIS-Mémoires d'Espagne, Memoria Andando, MER 47, MER Pau, MHRE 89, Terres de Mémoire(s) et de Luttes, qui se sont joints aux adhérents d'Ay Carmela pour apporter leur concours actifs à la préparation et au déroulement des journées ;

- Et tous les amis de l'Espagne républicaine.

Le Président de « ¡Caminar! », Emmanuel Dorronsoro, s'adressa ensuite à l'assemblée, en indiquant que ces 5e Rencontres transfrontalières à Bordeaux « nous les devions aux femmes et aux hommes des domaines associatif, scolaire et universitaire qui ont travaillé à leur donner force et vigueur ».

Emmanuel Dorronsoro, Président de Caminar

Il a rappelé qu'en 2011, l'Association « Terres de Mémoire(s) et de Luttes » d'Oloron Ste-Marie et la Fondation Bernardo Aladrén de Saragosse mettaient en place le projet éducatif transfrontalier Aquitaine-Aragon des « Routes de la Mémoire ».

De cette rencontre entre professeurs et associations de la Mémoire, français et aragonais, naîtront deux projets :

- La mise en place d'échanges transfrontaliers réguliers entre scolaires, universitaires et associations mémorielles.
- La rédaction d'un manifeste commun pour « la défense de la mémoire historique républicaine espagnole ». Ce manifeste stipulait que les rencontres auraient lieu chaque année en alternance entre la France et l'Espagne.

La première rencontre pour la rédaction du manifeste eut lieu à Saragosse, puis ce furent Oloron Sainte-Marie, Jaca, Pamplona et aujourd'hui Bordeaux. De plus en plus nombreux sont, chaque année, les associations, professeurs et universitaires qui s'agrègent autour de ce beau projet en faveur de la mémoire historique et des victimes du franquisme.

La réussite de cette manifestation, organisée en étroite collaboration entre l'association bordelaise « Ay Carmela » et la Coordination nationale « ¡Caminar! », a démontré qu'il était possible de construire un projet commun, dans le total respect de chaque entité.

est membre de

Le soutien de « ¡Caminar! » à Ay Carmela a permis de hisser ces cinquièmes rencontres transfrontalières à un haut niveau.

L'addition des forces, des intelligences, des bonnes volontés et des convictions engendre toujours un résultat mieux élaboré et plus abouti.

Dans l'approche juridique, historique et associative des crimes du franquisme, le plateau d'intervenants qui a été proposé à l'occasion de ces journées a été d'une qualité inégalée à Bordeaux.

Après avoir écouté le poème de Miguel Hernandez (symbole de la répression franquiste), mis en musique par Paco Ibañez, « Andaluces de Jaén », une minute de silence fut observée en hommage à toutes les victimes de l'injustice, de la barbarie, de la terreur et de toutes les formes de totalitarisme dans le monde entier.

Le Musée d'Aquitaine de Bordeaux

David Llamas, Vice-Président de MER 47, modérateur, présenta la première demi-journée de conférences en évoquant une distinction très chère aux juristes, entre les faits et le droit. Que s'est-il passé en Espagne franquiste ? Quelles conséquences juridiques peuvent-elles être tirées?

Aux faits sanglants de meurtres et d'assassinats commis par les factieux, se sont ajoutées de multiples et diverses formes de violences :

- la privation de liberté, dans les prisons franquistes ou dans des camps,
- l'esclavage par les travaux forcés,
- les vols d'enfants, arrachés dès leur naissance à leurs familles et privés de leur réelle identité,
- l'appropriation des biens des victimes.

Pourtant, les auteurs de ces crimes n'ont pas été jugés. Aujourd'hui encore en Espagne, il n'y a ni coupable, judiciairement déclaré et condamné, ni victime judiciairement reconnue et indemnisée.

Les différents intervenants de l'après-midi ont tenté d'apporter des éléments de réponses sur la question centrale des journées transfrontalières : les crimes avérés et indiscutables commis sous le franquisme peuvent-ils être qualifiés de « crimes contre l'Humanité » ?

Des résumés vous sont proposés ci-dessous :

Madame Délou Bouvier, représentante du Syndicat de la Magistrature auprès de la Coalition Française pour la Cour Pénale Internationale est intervenue sur la réponse apportée par la justice pénale internationale aux crimes contre l'humanité.

La notion de crime contre l'humanité est récente et s'est imposée au vingtième siècle en liaison avec la gravité des atrocités que ce siècle a connues. Le crime contre l'humanité s'est distingué du crime de droit commun et s'est autonomisé par rapport au crime de guerre devant la nécessité en 1945 de répondre aux exactions commises par les nazis durant la seconde guerre mondiale.

L'article 6-c du Statut du Tribunal Militaire International de Nuremberg a dit qu'étaient constitutifs de crimes contre l'humanité les assassinats, exterminations et déportations commis « *avant ou pendant la guerre* » quel que soit le lieu de leur commission et quelle que soit la loi nationale des criminels sans prise en considération de la nationalité des victimes.

Le lien de connexité qui était exigé avec des crimes de guerre ou des crimes de paix a été progressivement abandonné et le principe de l'imprescriptibilité a été affirmé.

Les conventions internationales ont acté cette évolution et affirmé également le principe fondamental de la compétence universelle qui reconnait le droit à tout Etat de poursuivre et juger un "crime international", commis par l'auteur présumé de l'infraction, quelle que soit sa nationalité et celle de sa victime et quel que soit le lieu de commission de l'infraction.

L'article 7 du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale a défini les formes de criminalités constitutives de crimes contre l'humanité sous réserve qu'elles soient commises dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile avec la conscience du contexte et des conséquences de ses actes.

Le crime contre l'humanité ne peut faire l'objet de mesures d'amnistie, il est imprescriptible et les immunités de dirigeants en exercice sont sans effet devant les juridictions pénales internationales. Un nombre grandissant de pays intègrent les normes internationales nouvelles et notamment l'incrimination de crime contre l'humanité non sans résistances et réticences.

C'est le cas des codes pénaux espagnols (article 607 bis) et français (article 211-1, 211-2, 213-1 et 213-3 du code pénal). L'Espagne a ratifié le 19 octobre 2000 le Statut de Rome par la loi n° 6 et a adopté une loi organique n° 19 du 10 décembre 2003 fixant les aspects procéduraux de la coopération avec la CPI mais avec la volonté de protéger un niveau interne des valeurs universellement consacrées pour la sauvegarde de la paix et l'humanité.

Elle a adopté une loi d'amnistie le 14 octobre 1977 qui interdit toute justice rétroactive et empêche encore à ce jour le travail de mémoire et de réhabilitation des victimes et de leur famille qui se heurte à ce que d'aucuns ont appelé la "tyrannie du silence" comme en témoigne la mise à l'écart du juge Baltasar Garzón.

Monsieur Gutmaro Gomez Bravo, professeur au département d'histoire contemporaine de l'université de Madrid est intervenu sur le cadre légal, institutionnel et planifié des crimes et violences de la dictature franquiste.

La répression systématique est l'aspect qui a le mieux défini la dictature franquiste. Le régime politique le plus violent de l'histoire espagnole a surgi des cendres d'une guerre civile au cours de laquelle la plupart des mécanismes d'élimination, physique ou civile, de l'ennemi avaient été établis.

La post-guerre permit ensuite de perfectionner et d'amplifier l'appareil nécessaire à la continuité de l'opération de nettoyage de la société espagnole. En mars 1948, lorsque, enfin, l'état de guerre est levé, le système répressif est au point et ne subit aucune variation significative jusqu'à la fin du régime.

L'historiographie récente indique un chiffre maximum de 50.000 victimes de la post-guerre chiffre qui ne doit pas être considéré comme définitif ce qui fait de la dictature espagnole l'une des plus sanglantes dictatures européennes.

Elle a été légitimée par l'église catholique qui s'appuyait sur l'encyclique *Divinis Redemptoris* contre le communisme et le matérialisme athée. La guerre de Croisade devait déboucher sur une paix rédemptrice et la répression de la post-guerre restait ainsi liée au sacrement de la pénitence.

La répression était légalisée par les juristes du régime s'inspirant du droit national-socialiste allemand et légitimée par le droit de l'état à se défendre contre ses ennemis internes.

Le noyau de l'appareil répressif reposait sur les services de sécurité et s'appuyait sur les instruments que constituaient la « cause générale » et le service de récupération de documents.

La justice militaire se convertit en instrument central du nettoyage politique dans la société espagnole, appliquant des milliers de peines de mort et d'interminables condamnations à la prison, très longtemps après la fin de la guerre.

Environ un million de personnes en furent victimes entre la fin avril 1939 et janvier 1940 (des camps de concentration aux Bataillons de Travailleurs, Bataillons Disciplinaires de Soldats Travailleurs, prisons provisoires, prisons pour femmes).

Cela fut accompagné d'une répression économique entrainant saisie des biens, épuration professionnelle particulièrement pour les fonctionnaires et enseignants, mise permanente en liberté surveillée. A quoi s'ajoutaient la corruption généralisée et un marché noir des documents, parallèle à celui de l'alimentation.

L'Espagne continue à avoir le plus grand nombre de disparus au monde juste après le Cambodge et aucune des sentences édictées par les tribunaux militaires de la dictature pour délits politiques n'a été révisée au jour d'aujourd'hui car l'autorité du Pouvoir Judiciaire continue à se référer au franquisme comme à « l'ordre institutionnel en vigueur » au lieu de le nommer, purement et simplement, dictature militaire.

Monsieur Josu Chueca, professeur d'histoire à l'université d'Euskadi est intervenu sur la « La Navarre du Laurier à l'Extermination : répression dans une province prétendument franquiste ».

Grâce à sa dense et précoce organisation, à travers les « requetés », à l'implication directe de l'institution ecclésiastique, en liaison avec les secteurs militaires putschistes, la Navarre a été un point d'appui clé de la conjuration contre la Seconde République dès avril 1931 jusqu'au déclenchement de la guerre civile en juillet 1936.

Dès le premier jour du soulèvement une répression massive et féroce s'est déchainée avec une intensité inouïe contre tous les secteurs politiques, sociaux, présumés défavorables. Elle a concerné les organisations de gauche, partis républicains, entités nationalistes basques… victimes d'arrestations, emprisonnements, vexations personnelles, rafles, assassinats, épurations professionnelles, amendes et embargos de propriétés…

Cette réalité tragique de la Navarre prétendument franquiste, a émergé au milieu des années 80 du siècle dernier grâce aux travaux réalisés depuis l'exil et dans les premières années de la transition ajoutés aux investigations menées, village par village, canton par canton, pour atteindre le triste record d'au moins 2857 personnes exécutées dans une zone qui n'avait pas eu de front de guerre.

La géographie de l'extermination avait une forte composante de classe et s'acharnait sur les journaliers et paysans de villages où les revendications autour de la question agraire avaient été très présentes dans les années républicaines mais aussi sur les zones plus industrialisées de la province.

A cela s'ajoutaient les camps de concentration, les bataillons de travailleurs qui ont existé en Navarre même et, à côté des prisons existantes et de la prison provinciale, le fort-prison de San Cristóbal, remis en service dès le début de la guerre civile qui a occupé une place de choix dans la structure carcérale franquiste. Pas moins de 4796 personnes y sont passées de l'été 1936 à sa fermeture en 1945 dont 600 ont perdu la vie, soit dans les rafles de prisonniers, soit de maladie ou pour plus de 200, lors de l'évasion ratée du 22 mai 1938.

L'exil a été aussi important en Navarre en direction de la première nation d'accueil, la France, suivie d'un second continent d'hébergement et d'aide, l'Amérique pour l'essentiel le Chili, le Mexique, le Venezuela et l'Argentine.

La répression s'est également étendue aux cultures et langues minoritaires, point de mire des franquistes, notamment sur le terrain éducatif. Amendes, condamnations économiques et saisies de biens s'ajoutèrent à la large panoplie de mesures répressives avec pour pierre angulaire à partir de février 1939 la loi de Responsabilités Politiques.

Il est nécessaire aujourd'hui d'assumer une politique de mémoire adéquate et complète qui fasse émerger les représentants authentiques de la Navarre la plus démocratique et la plus digne, celle que le franquisme prétendit exterminer avec une guerre et une longue dictature.

Cérémonie à la mairie de Bordeaux

vendredi 9 octobre à 19 heures

Dans le salon d'honneur de l'Hôtel de Ville de Bordeaux, Emmanuel Dorronsoro et José Garcia entourent M. Philippe Fraile, adjoint délégué à la vie associative

M. Philippe Fraile relevait la part importante prise par les exilés de l'Espagne républicaine dans la libération de la France et du Sud-ouest, en particulier. Il rappelait la mort du Résistant républicain espagnol, Pablo Sánchez, aujourd'hui reconnu « mort pour la France », tué par l'occupant nazi, le 27 août 1944, veille de la libération de Bordeaux.

Il soulignait le plaisir de la ville de Bordeaux d'accueillir ces cinquièmes Rencontres transfrontalières en insistant sur l'apport culturel, social et économique incomparable que la capitale aquitaine devait à la communauté espagnole de l'exil républicain.

Emmanuel Dorronsoro, président de ¡Caminar!, se réjouissait que ces Rencontres transfrontalières se déroulent dans cette ville de Bordeaux qui tout au long de son histoire a su accueillir ceux qui fuyaient l'Espagne de l'obscurantisme et de l'oppression : juifs séfarades de la fin du 15e siècle ou exilés après l'éphémère constitution de Cadix de 1812, et à la fin des années 1930 les républicains espagnols fuyant la barbarie franquiste.

Il concluait ainsi : « Les Rencontres Transfrontalières que nous organisons cette année à Bordeaux, vont réunir pendant trois jours juristes, historiens, chercheurs, mais aussi associations mémorielles françaises et espagnoles pour porter l'espoir demain d'une Espagne pleinement démocratique considérant son passé sans haine ni désir de vengeance mais rendant Vérité, Justice et Réparation à ceux qui ont été les victimes de leur lutte pour la liberté.

Vérité, justice, réparation : quel espoir pour l'Espagne ? La République, bien sûr… »

"¡Viva la República!"

Samedi 10 octobre, deuxième jour des Rencontres, à l'Athénée Municipal

Monsieur Gregorio Díaz Dionis est le fondateur et directeur de « Equipo Nizkor », organisation spécialisée, entre autres, dans les questions de droit international et des droits de l'homme. Il a été responsable de l'équipe juridique qui a conduit à l'arrestation et au procès du dictateur Augusto Pinochet.

Son intervention était centrée sur la question de l'impunité en Espagne. Face à la demande de Vérité et de Justice, il situait dans un premier temps son propos sur le terrain du droit international, du séminaire tenu en 1996 à Santiago du Chili, aux rapports Joinet et Guissé. Il montrait ensuite l'apport qu'avaient constitué ces avancées internationales dans la lutte contre l'impunité en Espagne.

Une problématique synthétisée dans un document élaboré en 2004 sous l'intitulé « La question de l'impunité en Espagne et les crimes franquistes » dont voici le lien :
http://www.derechos.org/nizkor/espana/doc/impuespfr.html
http://www.derechos.org/nizkor/

L'amphithéâtre, accueillait lui aussi l'exposition de Bruno Loth

Monsieur Emilio Manrique, universitaire, président du Foro por la Memoria de Zaragoza, est intervenu sur l'action des associations de la Mémoire Historique en Aragon pour l'ouverture des fosses.

Les victimes du franquisme, en Aragon et dans l'ensemble du territoire espagnol ne peuvent voir leur droit à la Justice et à la Réparation satisfait dès lors que dans le même temps et à tous les niveaux on continue à garantir l'impunité du franquisme.

Le régime monarchique parlementaire mis en place en 1978 est en effet fondé sur l'impunité du franquisme et de ses crimes. L'État démocratique espagnol a failli de façon systématique à ses obligations et aux exigences imposées par le Droit International.

En Aragon, le mouvement pour la mémoire est hétérogène et toutes les associations n'ont pas la même relation avec la Mémoire. « El Foro por la Memoria de Aragón » revendique à la fois la mémoire démocratique de la République et la mémoire de celles et ceux qui sont battus contre le coup d'état pendant la Guerre d'Espagne et contre la dictature.

Les associations aragonaises du mouvement pour la mémoire ont mené à bien des actions unitaires comme chaque 14 avril : l'hommage aux victimes au Mémorial du Cimetière de Torrero ou l'adresse à la Diputación Provincial de Saragosse qui a débouché sur un hommage aux responsables politiques républicains et employés de cette Institution.

A côté d'expositions, inaugurations de plaques commémoratives et de monolithes, hommages publics rendus à des résistants, « el Foro por la Memoria » s'est constitué partie civile dans la Querella argentina, au nom des plus de 500 responsables publics républicains aragonais assassinés par les franquistes.

A la demande des familles il a réalisé des exhumations avec l'appui d'archéologues professionnels, financées par le Ministère de la Présidence et dans le cadre du Programme Mémoire Amère du Gouvernement d'Aragon sur la base d'un protocole rigoureux. Cependant, les représentants de la Justice ne se sont jamais déplacés

L'arrivée de la droite conservatrice au gouvernement a abouti de facto à l'abrogation de la loi. Actuellement, face aux changements liés aux dernières élections municipales et régionales, le mouvement pour la mémoire agit pour que la Loi de Mémoire Historique puisse à nouveau s'appliquer, du moins en ce qui concerne les exhumations et la suppression des symboles franquistes qui continuent d'entacher la géographie espagnole.

Pour « el Foro por la Memoria de Aragón » il est impossible d'en finir avec l'impunité et d'obtenir Vérité, Justice et Réparation pour les victimes sans une réforme profonde et complète du traitement appliqué au franquisme et a minima par une loi complète en faveur des Victimes du franquisme.

Monsieur Bruno Groppo, chercheur au CNRS et au Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle est intervenu sur les luttes pour la mémoire et la centralité des victimes : phénomène international.

Après un rappel des changements concernant la mémoire survenus au niveau international dans les dernières décennies, est abordée l'expérience des Commissions de la Vérité en Amérique Latine créées après la fin des dictatures militaires et chargées d'enquêter sur les violations des droits humains ainsi que la question des fosses communes des fusillés de 1937-1938 en Russie qui présente certaines analogies avec le cas espagnol.

En Espagne, on a assisté récemment à la réactivation de la mémoire des massacres franquistes de la guerre autour notamment de la question des fosses communes.

Cette réactivation de la mémoire de violences de masse déjà lointaines dans le temps doit être située dans le cadre d'une transformation générale des sensibilités et des mentalités, survenue à l'échelle internationale dans les dernières décennies, dans laquelle la problématique des droits humains, de la mémoire des victimes et de la lutte contre l'impunité occupe une place centrale.

A partir des années 60, et plus nettement encore des années 70, cette thématique a occupé, dans une large mesure, l'espace politique laissé vacant par le recul des idéologies révolutionnaires et par la fin du communisme. La figure de la victime a remplacé celle des héros et des combattants, comme l'illustre la mémoire de la Shoah devenue dans les années 90, une mémoire emblématique dans l'ensemble du monde occidental.

Un autre élément caractéristique des dernières décennies est l'essor d'une culture fortement orientée vers le passé liée aux phénomènes de terreur massive, génocides et massacres qui ont caractérisé le XXe siècle dans une grande partie du monde.

Les Commissions de la Vérité (CV) créées en Amérique Latine ont été inspirées par l'idée fondamentale que, pour surmonter un passé marqué par une violence extrême, une société doit avant tout connaître la vérité, pour ensuite mettre en œuvre des politiques de réparation permettant d'aboutir à une réconciliation.

Le cas russe se rapproche du cas espagnol pour ce qui est des fosses communes et de la répression impitoyable exercée presque à la même période contre un nombre extrêmement élevé de personnes considérées comme ennemis, réels ou potentiels.

Aucune société ne peut échapper durablement à une confrontation avec son passé.

Elles le font de différentes manières comme l'illustre l'exemple de l'amnistie des crimes perpétrés par des agents de l'Etat pendant les dictatures. Du Brésil qui a empêché durablement, jusqu'à aujourd'hui, toute action pénale contre les responsables de violations des droits humains, à l'Argentine qui a abrogé les lois d'amnistie.

Monsieur Jean Ortiz, maître de conférences honoraire à l'Université de Pau est intervenu sur les insuffisances de la loi de Mémoire Historique et des lois ultérieures.

La loi dite «de Mémoire historique» pâtit d'un vice fondamental de fond et de forme qui l'inscrit volontairement, dans un schéma d'équidistance et de réconciliation nationale, comme une « loi de point final » aux côtés de la loi d'amnistie du 16 octobre 1977 et de la constitution de 1978.

Depuis le début des années 2000, un puissant mouvement mémoriel a bousculé l'histoire officielle avec la volonté de savoir dans une société marquée par le « pacte du silence », « l'amnésie négociée et imposée » et par un franquisme politique et sociologique résiduel.

Contraint à composer avec cet inédit mouvement mémoriel, républicain, divisé mais vigoureux, le PSOE a cherché à le canaliser dans l'optique du « tous coupables » pour éviter une mise en en cause de la monarchie et de la « loi d'amnistie » d'octobre 1977.

Le texte de la loi Zapatero comporte quelques avancées limitées, mais refuse la principale revendication : l'annulation des procès, condamnations et sentences arbitraires du franquisme.

Le texte élargit la possibilité d'acquisition de la nationalité espagnole par les descendants, déclare illégitimes les tribunaux constitués afin d'imposer, pour des raisons politiques, idéologiques ou de croyance religieuse, des condamnations ou sanctions de caractère personnel. Il proclame le droit à une « réparation morale » et à la récupération de la mémoire personnelle et familiale des victimes de la Guerre civile et de la dictature.

Il aborde le thème très sensible des fosses communes et des « disparus » républicains, tout en se déchargeant sur les associations mémorielles de responsabilités qui lui incombent, celui du retrait des armoiries, plaques et autres objets exaltant le soulèvement militaire et du « Valle de los Caídos».

Mais la loi ne dit pas un mot de la tragédie des milliers d'enfants volés par les franquistes. Elle reste muette sur la « répression économique », la spoliation à grande échelle des biens des « vaincus », sur le vol, les réquisitions, les expropriations et le pillage à grande échelle organisé par les franquistes.

Le contre-exemple mémoriel navarrais montre ce qu'il aurait fallu faire. Le 26 novembre 2013, le parlement navarrais a voté une loi de mémoire exemplaire qui corrige les asymétries de la loi Zapatero adoptée par les « cortes».

Pour l'écrivain Alfons Cervera, la loi Zapatero « ne fut pas un point de départ vers la justice et la vérité mais plutôt un point final qui ferme toute possibilité de continuer à revendiquer cette justice et cette vérité ».

Messieurs Joseba Ezeolaza et Jokin de Carlos Mina, membres de l'association AFFNA36, sont intervenus sur les victoires de la lutte pour la mémoire historique en Navarre.

En Navarre il n'y a pas eu de front de guerre. Cependant plus de 3400 personnes ont été exécutées ce qui contredit la fausse idée selon laquelle la Navarre était favorable aux auteurs du coup d'état.

La Navarre est la première communauté autonome dans laquelle ont eu lieu, dès 1978, des exhumations à l'initiative de la population sans rigueur scientifique à l'origine.

En 1986, un livre « *Navarra de la Esperanza al Terror* » a donné un nom aux 3400 victimes des crimes franquistes puis en 1988 l'association Txinparta a commencé à travailler sur la mémoire du fort San Cristobal. Un réseau de municipalités et d'associations locales s'est mis en place qui a aidé par la suite à la création d'AFFNA36 aujourd'hui forte de 306 adhérents.

Le 10 mars 2003, le parlement de Navarre a approuvé, malgré les pressions de l'épiscopat, une déclaration institutionnelle qui a permis d'agir au niveau des municipalités. Un documentaire a été diffusé à 4000 exemplaires, outre une exposition itinérante.

Mais notre succès le plus grand a été le parc de la mémoire de Sartaguda en partie financé par une souscription, lieu de convivialité et de rencontre. Au centre, figurent sur un mur les noms des 3452 victimes des crimes franquistes en Navarre.

En ce qui concerne les exhumations, elles sont porteuses de beaucoup d'émotion, une thérapie pour les familles, la seule façon de colmater leur douleur, on ne peut pas leur dire qu'on n'ouvre pas la fosse pour ne pas détruire des preuves.

AFFNA36 a rédigé la loi de mémoire historique de Navarre approuvée en 2013.

La Navarre est la seule communauté autonome qui a une loi propre couvrant l'intégralité de la mémoire historique. Contrairement à la loi Zapatero et à sa relation timorée de la guerre et du coup d'état, son exposé des motifs est aussi long que le corps de la loi car nous voulions affirmer par un texte officiel ce qui s'était passé en Navarre.

Cette loi oblige le gouvernement de Navarre à prendre en charge les frais afférents aux exhumations, à constituer une banque ADN, à apposer des plaques au nom des 133 maires ou élus et des 33 fonctionnaires ou travailleurs du gouvernement de Navarre assassinés, à aménager un emplacement dans le cimetière de Pamplona pour enterrer les disparus, des plaques doivent être apposées dans les camps de concentration où ont été internés des Navarrais (Gurs, Mauthausen…), les livres scolaires doivent refléter cette mémoire historique et les symboles franquistes doivent être retirés….

C'est donc un texte pionnier pour l'Espagne.

Monsieur Dominique Guibert, président de l'Association Européenne pour la Défense des droits de l'Homme (AEDH), est intervenu sur les moyens d'action de la communauté internationale pour la protection des droits de l'homme.

L'actualité récente et la « crise des réfugiés » reproduit sous nos yeux les phénomènes qui ont suivi partout et de tout temps les exactions, les crimes des dictatures à leur prise de pouvoir. Arménie 1915, Italie 1923, Allemagne 1933, Espagne 1936 puis, avec la guerre froide, Amérique du Sud, Asie, Afrique, Europe même dans la Grèce des colonels, Chili bien sûr en 1973.

Au présent toutes ces personnes qui arrivent en Europe sont considérées comme les causes d'une crise des réfugiés et/ou des migrants alors qu'elles sont les conséquences d'une vraie crise double, celle de l'instabilité du monde et celle de l'Europe.

L'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme considère que l'avenir de l'Union européenne est en question tant les responsabilités des États membres sont lourdes de conséquences pour les droits des migrants, qu'ils fuient la guerre, la répression, la misère ou la mort.

Les gouvernements des pays de l'Union affichent pour les mieux disposés d'entre eux les limites qu'ils fixent à leur générosité et pour les pires, préférence nationale, violence, xénophobie, racisme et au niveau européen le principe de droit – l'accueil – cède la place à la pratique de la répartition.

La société civile en Europe est vigoureusement intervenue, mais l'élan de solidarité est fragile. L'AEDH appelle à construire sur cette solidarité élémentaire, mais humanitaire et individuelle, une défense collective et politique des droits.

Dans certains milieux politiques, on oppose régulièrement la réalité de l'état des droits à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme mais comment peut-on parler de l'universalité des droits quand ils ne sont pas appliqués partout ? C'est oublier que les droits sont une conquête et qu'ils ont une histoire.

Dans le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, défendre l'universalité des droits c'est faire revenir sur le devant de la scène les manquements et les crimes qui ont marqué l'histoire des pays.

Aujourd'hui, il faut continuer le combat après un début de réponse internationale à l'inertie du gouvernement espagnol par le rapporteur spécial des Nations Unies Pablo de Greiff et le Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées.

Pour cela, et en coopération avec les organisations des pays concernés par les questions de même nature, des instruments d'actions existent au niveau du Comité des droits de l'Homme de l'ONU, du Comité contre les disparitions forcées, du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, de la Cour européenne des Droits de l'Homme et des députés européens…..

Soirée concert du samedi soir à la Maison Cantonale

de Bordeaux-Bastide

Un parcours... Serge Utgé-Royo, auteur, compositeur, interprète, comédien, romancier, traducteur... trace son chemin, la poésie aux lèvres, le sourire au cœur, le verbe coquelicot... 16 disques, quelque 200 chansons, plus de 2 000 scènes, 2 DVD, 6 livres (roman, conte ou recueils), des chansons pour le cinéma et le théâtre, où il joue notamment Brecht ou Yacine... Une vie !

D'origine catalano-castillane, il naît à Paris, fils d'exilés de la Guerre d'Espagne. Il promène sur les scènes européennes ses propres chansons, emprunte au répertoire de la mémoire sociale du monde ses plus beaux chants de révolte et d'espoir, interprète Léo Ferré, Georges Brassens, Victor Jara, Pete Seeger, Violeta Parra, José Afonso, Lluis Llach...

Avec ses deux excellents musiciens Léo Nissim au piano et Jean My Truong à la batterie, le trio a offert aux nombreux spectateurs une soirée vibrante d'émotion, de chaleur et de fraternité. Pour le suivre, voici le lien : www.utgeroyo.com

Maison cantonale

dimanche
11 octobre 2015

échanges inter-associatifs

La matinée du dimanche 11 octobre 2015 a d'abord été réservée aux échanges entres associations mémorielles venues d'Espagne et de France. Elles ont fait part de leurs luttes et de leurs expériences et ont convenu de développer à l'avenir leurs échanges et de coopérer dans le respect de la diversité de leurs approches pour mieux servir leur combat commun pour la Mémoire Historique.

Dans cette optique, elles ont adopté le Manifeste pour la défense de la mémoire historique espagnole (voir annexe) en formulant le vœu que celui-ci rejoigne celui de la plateforme d'associations mémorielles de Madrid le 17 octobre prochain dans la perspective de la Marche « Cibeles-Sol », le 22 novembre 2015 avec le mot d'ordre :

¡BASTA DE IMPUNIDAD FRANQUISTA!

Carta del encuentro Estatal de Colectivos de Memoria Histórica y de Víctimas del Franquismo, en la que se establecen las reivindicaciones que las entidades participantes exigen a las Instituciones del Estado y que pondrán a disposición de los partidos políticos para que las incluyan en sus programas de las elecciones generales de 20 de diciembre de 2015 .

Antonio Alastrué a proposé par courrier l'organisation des rencontres transfrontalières à Saragosse. Un comité organisateur d'associations mémorielles, avec le soutien de la municipalité et, notamment, du groupe « ZeC », Zaragoza en común, devrait porter ces sixièmes rencontres en terre aragonaise. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

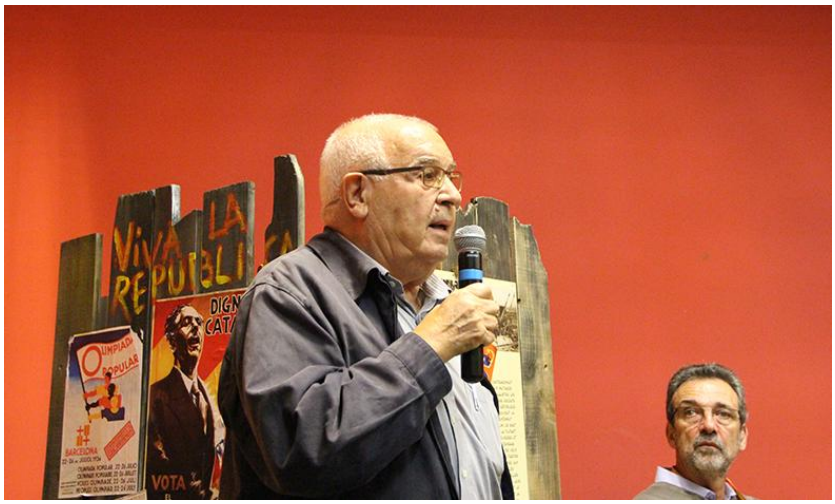

Victor Diaz Cardiel, Plataforma contra la impunidad del franquismo.

De gauche à droite :

José Garcia, Président d'Ay Carmela

Raymond Villalba, T.M.L. - ¡Caminar!

Emilio Manrique,
Foro por la memoria de Aragón

CEREMONIE A LA BASE SOUS-MARINE

Photo d'ensemble des représentants des associations mémorielles espagnoles et françaises

En fin de matinée, les participants ont rejoint la Base sous-marine de Bordeaux en souvenir des Républicains espagnols qui ont travaillé sous la contrainte à la construction de ce monstre de béton.

Emmanuel Dorronsoro, pour la coordination « ¡Caminar! » et José Garcia, pour l'association Ay Carmela, présidaient cette cérémonie au Mémorial de la base sous-marine dédié aux travailleurs forcés espagnols et de toutes les nationalités.

Il a été procédé au dépôt de gerbes :

Au nom de « ¡Caminar! » :
Marianne Vasquez, petite-fille de combattant de la « Nueve »
Sabine Dorronsoro, petite-fille de républicain espagnol évadé de la base sous-marine.

Martine Diez, ancienne conseillère municipale, a défendu avec force le projet de Mémorial de la Base sous-marine en conseil municipal de Bordeaux.
Luis Diez, membre du C.A. d'Ay Carmela
et Président de l'Association de défense des intérêts de Bacalan.
Gerbes déposées au nom des deux députées : Mme Michèle Delaunay et Mme Sandrine Doucet

M. Philippe Dorthe dépose une gerbe au nom du Conseil Départemental de la Gironde sous les yeux de la chanteuse Isabel Revilla.

Le bouquet présent sur la table des conférenciers pendant ces trois jours de colloque a également été déposé par Coralie Razous, membre de l'association IRIS-Mémoires d'Espagne, membre de « ¡Caminar! », afin que ces Cinquièmes rencontres continuent à vivre et se développer.

Danielle Rosin, Vice-Présidente de la Ligue des Droits de l'Homme et Manuel Dias, Président du RAHMI nous ont fait l'honneur de leur présence.

HISTORIQUE DE LA BASE

Luis Diez a fait l'historique du monument. La **base sous-marine de Bordeaux** a été l'une des cinq bases construites par les Allemands sur la façade atlantique française au cours de la Seconde Guerre mondiale avec Brest, Lorient, Saint-Nazaire et La Rochelle. Construite entre 1941 et 1943, elle accueillit en majorité des sous-marins italiens mais aussi allemands. La base fut opérationnelle à peine une année.

Le nom de code de la base fut *Betasom* : *bêta* pour la lettre grecque initiale de Bordeaux, et *som* pour *sommergibili*, sous-marins en italien.

Ángel Villar a évoqué le travail forcé à la base sous-marine.

Parlant l'Allemand, il a bénéficié d'un régime de semi-liberté qui lui a permis d'être particulièrement actif dans la résistance à l'intérieur et à l'extérieur du chantier, tout au long de la construction.

L'organisation Todt (O.T.) commença la construction en septembre 1941 sur le bassin N° 2 de Bacalan. Les travaux durèrent 22 mois. La capacité de la base permit d'accueillir simultanément 15 sous-marins.

Cette organisation Todt fut un groupe de génie civil et militaire de l'Allemagne national-socialiste. Elle porta le nom de son fondateur et dirigeant jusqu'à sa mort en 1942, Fritz Todt, ingénieur et figure nazie importante. Au cours de la guerre, l'O.T. ne compta qu'un petit nombre de cadres, conseillers techniques et architectes, mais employa un nombre considérable de travailleurs étrangers (1 400 000 en 1944), essentiellement via le travail forcé, dans le cadre du STO géré par Fritz Sauckel (1894-1946). Contraints et forcés, près de 3000 républicains espagnols participèrent très majoritairement à la réalisation de l'ouvrage. Mais il y eut aussi des Français, des Italiens, des Portugais, des Belges, des Russes et des Néerlandais…

Pour les ouvriers contraints de la base, logés à la caserne Niel ou au camp d'internement de Mérignac « Beau désert », l'objectif fut de ralentir au maximum l'avancement des travaux en sabotant le travail : effondrement des coffrages volontairement fragilisés au moment du coulage du béton, déclenchements de courts-circuits sur les installations électriques, etc. Les travailleurs forcés renseignèrent les résistants situés à l'extérieur afin qu'ils puissent monter des opérations commandos.

LE MEMORIAL

La stèle dédiée aux Républicains espagnols et aux travailleurs de toutes les nationalités a été édifiée à l'initiative de l'Association du Mémorial aux Républicains Espagnols de la Base sous-marine avec l'appui de l'Association de défense des intérêts du quartier de Bacalan.

La sculpture du bas-relief qui orne le monument est l'œuvre de l'artiste Régis Pedros. Elle s'intitule *"Sortez des murs !"*

Régis Pedros, créateur de l'œuvre sculpturale, a expliqué en détails la signification et la symbolique du monument.

Le soleil en céramique jaune d'or est formé de rayons ondulés et dirigés vers le haut. Il symbolise l'espoir de liberté. Ceux dirigés vers le bas sont rectilignes, inflexibles comme la répression et l'enfermement.

La chaine pyrénéenne et les funestes barbelés des camps de concentration figurent également au bas-relief. Un soldat vaincu tourne le dos et entre dans l'enfer de la base sous-marine alors que le personnage central est un Républicain espagnol qui, retrouvant sa liberté et sa dignité, piétine les barreaux de sa prison. Il frappe son béret contre sa cuisse pour en retirer la poussière de béton ou la poussière de l'oubli.

La cérémonie fut émouvante, fraternelle et constitua une clôture magnifique aux cinquièmes rencontres transfrontalières de Bordeaux. Elles furent comme autant de passerelles jetées entre passé et présent pour mieux éclairer le chemin qui mène à l'avenir de nos mémoires.

Au plaisir de vous revoir toutes et tous à Zaragoza en 2016 !

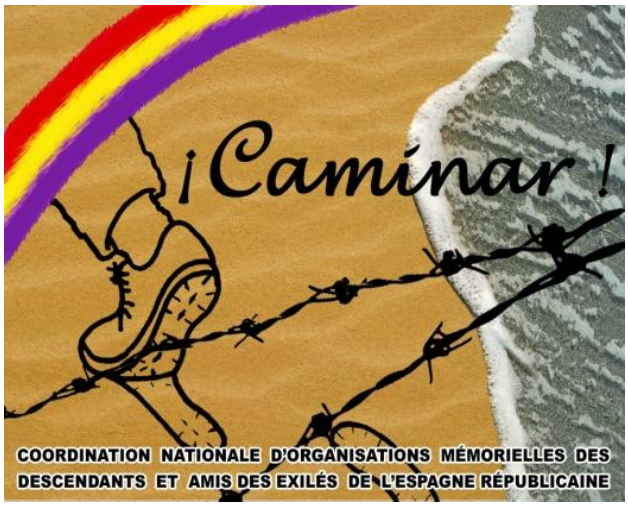

¡Somos el viento del pueblo que nunca dejará de soplar!

ANNEXE

CINQUIEMES RENCONTRES TRANSFRONTALIERES

9-10-11 OCTOBRE 2015 – BORDEAUX

Vérité, justice, réparation :

quel espoir pour l'Espagne ?

Manifeste adopté à l'issue des Cinquièmes Rencontres Transfrontalières de Bordeaux

MANIFESTE POUR LA DEFENSE

DE LA MEMOIRE HISTORIQUE REPUBLICAINE ESPAGNOLE

Oubli et silence dans le meilleur des cas, outrage et mépris souvent, tel est le sort que réserve l'Espagne d'aujourd'hui aux victimes indénombrables du franquisme.

Les crimes du régime de Franco sont toujours protégés par l'impunité que leur a accordée jusqu'à aujourd'hui la démocratie espagnole.

Nous, organisations et associations qui brandissons le drapeau de la mémoire démocratique, nous revendiquons la vérité, la justice et la réparation pour les victimes de l'histoire de la démocratie espagnole. La mémoire de ces victimes a vocation à accompagner aussi les générations futures.

L'Espagne ne sera une démocratie véritable que lorsqu'elle aura satisfait à cette exigence.

C'est pourquoi,

Nous déclarons que :

1° - Nous dénonçons le délaissement juridique dans lequel se trouvent les victimes du franquisme et de la cause de la mémoire historique suite à la sentence du Tribunal Suprême du 14 mai 2010 qui frappe d'interdiction d'exercer le juge Garzón au motif qu'il a ouvert l'instruction 53/2008 E relative à l'enquête sur les crimes du franquisme, ainsi que les dernières décisions du Gouvernement du Parti Populaire qui signifient un recul grave des politiques publiques de la mémoire en Espagne.

Nous réclamons la recherche de la vérité historique en opposition au révisionnisme que tend à imposer la droite au pouvoir dans les domaines politique, judiciaire, et éducatif. En conséquence nous exhortons le Gouvernement et le Parlement à créer une Commission de la Vérité sur les crimes du franquisme afin d'effectuer des recherches sur ces faits dramatiques et que cela puisse servir à dédommager pleinement les victimes, les résistants et les prisonniers de la dictature franquiste.

Nous invitons le Gouvernement de l'Etat Espagnol à appliquer les recommandations ratifiées par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU des 10 et 12 septembre 2014 concernant le rapport du Rapporteur spécial De Greiff sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, ainsi que celles du Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) au sujet des crimes de la dictature franquiste.

2° - Nous encourageons les associations mémorielles à internationaliser les exigences de mémoire, de dignité, et de justice des victimes du franquisme en recourant à toutes les voies légales permettant d'engager des procès pour juger et condamner ce type de crimes, comme c'est le cas devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme et devant le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU, ainsi que dans le cadre des actions engagées à travers le Réseau Citoyen d'Appui à la Plainte Argentine auprès des juridictions argentines (Réseau AQUA).

De la même façon, à l'exemple de ce qui va se réaliser au Mexique, nous encourageons les associations mémorielles, les partis et les syndicats de France, lieu de résidence d'une partie importante de l'exil espagnol, à ouvrir la voie judiciaire au moyen de procès et actions qui poussent la justice française à enquêter sur les crimes franquistes.

3°- Pour des raisons de dignité, de justice et de réparation historique, il demeure indispensable, même en ces temps de crise et de coupes budgétaires, que les administrations publiques poursuivent les programmes et actions destinés à la récupération de la mémoire historique, à l'étude de la guerre, la guérilla, la dictature, l'exil, en les dotant des moyens nécessaires. Dans cette perspective, nous estimons qu'il est indispensable que le Gouvernement actuel de l'Espagne garde ouvertes les lignes budgétaires destinées à la mémoire historique dans le Budget Général de l'Etat pour l'année 2016 et les suivantes.

Nous exigeons également du Gouvernement de l'Espagne qu'il rouvre le Bureau des Victimes de la Guerre Civile et de la Dictature dont la mission est de coordonner l'exhumation des disparus, lequel a été supprimé par le Gouvernement du Parti Populaire en mars 2012.

Nous invitons les gouvernements des différentes Autonomies à récupérer, ou le cas échéant, à promouvoir les politiques publiques de la mémoire qui, comme dans le cas de la Navarre où une Loi de la Mémoire Historique est déjà en vigueur, développent toutes leurs dimensions et se dotent de moyens budgétaires adéquats.

4° - Nous demandons au Parlement national et aux différents parlements et organes législatifs des Autonomies, qu'en séance solennelle et plénière ils rendent un hommage institutionnel aux victimes de la dictature franquiste, dans la lignée de la Résolution sur le souvenir, la reconnaissance et la réparation morale des personnes fusillées et réprimées pendant la Guerre civile en Navarre, approuvée en séance plénière du Parlement de Navarre le 10 mars 2003.

5° - Nous manifestons notre désaccord face aux lacunes et aux déficiences de la loi 52/2007 de la Mémoire Historique de l'état, en vigueur, qui a déçu les espoirs qu'elle avait suscités au départ. Cette loi étant perfectible de toute évidence, nous engageons les députés à impulser et soutenir des initiatives parlementaires tendant à :

- résoudre les problèmes juridiques dans les actions engagées par les victimes, en particulier l'exigence de déclaration de nullité et d'illégitimité de toutes les sentences et résolutions judiciaires ou administratives dictées par des motifs politiques, idéologiques ou de croyance par les tribunaux ou institutions pénales pendant la dictature franquiste. Il faut également exiger des administrations publiques l'accès à toutes les archives nécessaires.

- inclure dans ladite loi, en application de la législation pénale internationale (signée par l'Espagne en 1985 et reprise dans l'article 23-4 de la Loi Organique du Pouvoir Judiciaire), le principe de justice universelle, la reconnaissance en « crimes contre l'humanité », imprescriptibles (article 7 des statuts de la Cour Pénale Internationale), des crimes commis par le franquisme.

- exiger que toutes les exhumations de fosses se réalisent avec toutes les garanties juridiques légales, ce qui suppose qu'elles doivent toujours avoir lieu en présence d'un juge.

- apporter une réponse à la question des biens confisqués aux victimes républicaines et à la répression économique, très souvent oubliée.

- en finir avec l'impunité des bourreaux, des responsables des crimes franquistes, en appliquant de manière rétroactive le principe de justice universelle en conformité avec les résolutions 3 et 95 de l'Assemblée Générale de l'ONU et avec la Décision de la Section 4 du Tribunal Européen des Droits Humains du 17 janvier 2006.

- accorder une reconnaissance politique, juridique et sociale à ceux qui ont défendu la légalité républicaine de 1931 à 1977 et une reconnaissance juridique comme victimes du franquisme et anciens combattants pour la liberté aux guérilleros antifranquistes, aux républicains qui ont combattu au côté des alliés et aux victimes républicaines de la persécution nazie.

- inclure dans le texte de la loi, comme fondements du droit, les résolutions 32, 39 et 95 de l'ONU condamnant le franquisme.

6°- Cependant, tant que ces insuffisances de la loi 52/2007 de la Mémoire Historique ne seront pas corrigées, nous réclamons la pleine application de celle-ci, en particulier l'article 15 concernant la suppression des noms de lieux et des symboles franquistes dans toutes les villes et villages d'Espagne.

Dans le même esprit, nous demandons au Gouvernement de l'Espagne et aux différents Gouvernements des Autonomies qu'ils décident avec l'Eglise Catholique de l'élimination de toutes les plaques et monuments commémoratifs franquistes existants dans leurs lieux de culte et qu'au cas où ils ne s'y soumettraient pas, que lesdits édifices religieux ne bénéficient d'aucun type de subvention ou de travaux de restauration financés par les fonds publics, de l'état ou de leur Autonomie.

Nous demandons en particulier aux municipalités nouvellement élues le 24 mai 2015 de veiller au retrait de tout insigne, plaque ou mention glorifiant le fascisme espagnol.

7° - Nous demandons au Gouvernement de l'Espagne qu'il retire dans les meilleurs délais les restes de Francisco Franco et du fondateur de la Phalange José Antonio Primo de Ribera de la basilique du Valle de los Caidos. Nous exigeons également du Gouvernement de l'Espagne qu'il facilite l'identification et ensuite la restitution des restes des républicains enterrés au Valle de los Caidos, comme le réclament leurs familles depuis des années. Dans le cas particulier de la Navarre, nous exigeons que soient retirés de la Crypte du Monument aux Morts de Pamplona, les restes des généraux liberticides Emilio Mola Vidal et José Sanjurjo Sacanell ainsi que ceux des cinq « requetés » enterrés là-bas en représentation des « merindades navarras ». S'agissant de l'Andalousie, le retrait des restes du général génocide Queipo de Llano de l'église de La Macarena à Séville.

Nous demandons aussi aux administrations publiques d'envisager la transformation du Fort de San Cristobal (Pamplona) et de l'enceinte du Valle de los Caidos (Madrid) en des lieux de Mémoire.

De la même façon, nous demandons au Gouvernement d'organiser des espaces ou des lieux publics de la mémoire démocratique dans les différents territoires de l'Etat.

8°- Nous considérons également qu'autant le Ministère de l'Education, de la Culture et du Sport que les différents rectorats et inspections académiques des différentes Communautés Autonomes doivent renforcer dans leurs programmes et thématiques les contenus didactiques permettant l'étude de ce qu'ont signifié la République, les expériences au niveau social et démocratique, la guerre, la dictature franquiste, l'exil et la déportation vers les camps nazis en rapport avec l'histoire d'Espagne.

De la même façon nous considérons comme fondamentale l'implication de la jeunesse dans la conservation active de la mémoire historique comme garantie de sa transmission aux générations futures et pour éviter que l'histoire ne se répète ainsi que le relève dans son rapport sur les droits de l'homme en Espagne le rapporteur spécial de l'O.N.U, Pablo de Greiff .

De même nous estimons qu'il est important de soutenir et de coordonner depuis les diverses instances éducatives, les projets de coopération transfrontalière destinés aux élèves de l'enseignement secondaire comme dans le cas de « La route de la Mémoire » et des espaces de mémoire existant en Andalousie. Ces projets, qui se déroulent actuellement sont bien accueillis par les élèves et les enseignants, tant en Aragon et Andalousie que dans le département français des Pyrénées-Atlantiques et reçoivent le soutien des autorités du Conseil Départemental de ce département ainsi que celui du conseil Régional d'Aquitaine et de la mairie d'Oloron Sainte-Marie. Nous estimons que le modèle proposé par « Les routes de la Mémoire » peut s'étendre, avec les adaptations nécessaires, aux projets éducatifs d'autres Communautés Autonomes espagnoles et de départements français qui pourraient être intéressés par le sujet.

9° - Nous soutenons toutes les démarches développées en Espagne, en France et au niveau européen pour faire avancer la Mémoire Historique et reconnaître les droits des victimes du régime franquiste, et de leurs proches.

Pour ce motif, nous nous associons à l'appel lancé pour une Rencontre des Collectifs de Mémoire Historique et de Victimes à Madrid le 17 octobre 2015.

Nous nous associons également à la campagne organisée par la Plateforme pour une Commission de la Vérité en Espagne et pour la prise en compte des recommandations de l'O.N.U par les différentes sensibilités politiques qui se présenteront aux élections générales du 20 décembre prochain.

10° - Nous soutenons également les actions menées par les associations mémorielles françaises pour faire reconnaitre la contribution apportée par les Républicains espagnols à la lutte antifasciste et à Libération de la France.

Nous soutenons leurs actions destinées à conserver et transmettre la mémoire de la Retirada et de l'exil républicain, des camps de concentration et des mesures répressives prises à l'encontre des réfugiés espagnols ainsi que pour faire vivre les lieux de mémoire qui en sont les témoins.

Comme elles, nous affirmons la lourde responsabilité du gouvernement français de la Troisième République dans la politique de non intervention qui a laissé le champ libre aux forces fascistes.

Ce même gouvernement qui devait réserver un accueil dépourvu d'humanité aux républicains espagnols dans les camps de concentration français en février 1939 provoquant la mort de milliers d'entre eux puis organiser leur travail forcé dans les C.T.E après avoir nommé Philippe Pétain ambassadeur de France auprès de Franco à Burgos alors que la guerre n'était pas terminée.

Nous nous associons aux démarches entreprises à l'initiative de la coordination nationale Caminar pour, qu'à l'instar de l'Argentine, soit instituée en France une Journée nationale d'hommage à l'exil de l'Espagne Républicaine.

11° - Nous nous engageons à combattre les réécritures falsificatrices de l'histoire de la deuxième République Espagnole et de la guerre en quelque lieu qu'elles se manifestent.

Nous faisons nôtres les protestations exprimées par la coordination nationale Caminar à l'occasion de l'inauguration à Paris le 3 juin 2015 par le roi d'Espagne d'un jardin rendant hommage aux combattants de la Nueve.

Plus généralement, nous nous engageons à défendre les valeurs universelles de liberté, d'égalité, de laïcité et de justice sociale dont était porteuse la République Espagnole, sans oublier la solidarité démontrée par la lutte des volontaires des Brigades Internationales pour la défense de ces valeurs en Espagne.

Nous réaffirmons notre conviction selon laquelle, comme l'indiquait l'éminent historien Paul Preston lors d'une conférence à Teruel le 19 mai 2006, « la récupération de la mémoire est cruciale », non seulement pour ce qu'elle suppose en termes de réhabilitation des victimes, mais aussi parce qu'elle sert à réaffirmer les principes de notre démocratie. Pour tout cela, en souvenir des victimes et des prisonniers oubliés pendant tant d'années et comme juste hommage aux valeurs républicaines qui ont justifié leur engagement social et politique, la mémoire historique est et sera toujours une mémoire nécessaire. Voilà la tâche et l'engagement que nous assumons, nous associations mémorielles qui signons le présent manifeste.

Bordeaux, le 11 octobre 2015